



## Décision de radiodiffusion CRTC 2009-504-1

Autre référence : 2009-504

Ottawa, le 6 octobre 2009

**Rogers Broadcasting Limited**  
Diverses localités

*Les numéros des demandes sont énoncés ci-dessous.  
Audience publique dans la région de la Capitale nationale  
27 avril 2009*

### OMNI – renouvellement de licences – correction

1. Dans *OMNI – renouvellement de licences*, décision de radiodiffusion CRTC 2009-504, 19 août 2009 (décision de radiodiffusion 2009-504), les émetteurs CFMT-TV-1 London et CFMT-TV-2 Ottawa ont été omis par erreur du paragraphe 63. Par la présente, le Conseil corrige le paragraphe 63, qui aurait dû se lire comme suit :

63. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de télévision ci-dessous du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2015.

Indicatif d'appel	Localité	Numéro de demande
CFMT-TV et ses émetteurs	Toronto (Ontario)	2009-0043-2
CFMT-TV-1 CFMT-TV-2	London (Ontario) Ottawa (Ontario)	
CFMT-DT et son émetteur	Toronto (Ontario)	2009-0210-8
CFMT-DT-2	Ottawa (Ontario)	
CJMT-TV et ses émetteurs	Toronto (Ontario)	2009-0045-8
CJMT-TV-1 CJMT-TV-2	London (Ontario) Ottawa (Ontario)	
CJMT-DT et son émetteur	Toronto (Ontario)	2009-0211-5
CJMT-DT-2	Ottawa (Ontario)	
CJCO-TV	Calgary (Alberta)	2009-0049-0

CJEO-TV	Edmonton (Alberta)	2009-0050-8
CHNM-TV et son émetteur	Vancouver (Colombie-Britannique)	2009-0046-6
CHNM-TV-1	Victoria (Colombie-Britannique)	

2. De plus, le Conseil corrige le sous-titre de l'Annexe 1 de la décision de radiodiffusion 2009-504, qui aurait dû se lire comme suit (modification en caractères gras) :

Modalités, conditions de licence, attentes et encouragement pour CFMT-TV Toronto **et ses émetteurs à London et Ottawa**, ainsi que CFMT-DT Toronto et son émetteur à Ottawa

Secrétaire général

*La présente décision doit être annexée à chaque licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut aussi être consultée en format PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.*